



Fiche signalétique

Date d'émission : 27-déc.-2011

Date de révision : 23-mars-2017

Version 1

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit Buckeye Proclaim

Autres moyens d'identification

Numéro de la feuille de données de sécurité BE-5150-CA-FR

Code du produit 5150
Synonymes Aucun

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Fini à plancher, à base d'eau

Utilisations contre-indiquées Aucun renseignement disponible

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Initial Supplier Identifier

CETTE FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ EST PAS CONFORME SAUF ADRESSE DU CANADA EST UTILISÉ

United States Supplier Address

Buckeye International, Inc.
2700 Wagner Place
Maryland Heights, MO 63043 USA
1-314-291-1900

24 heures Numéros de téléphone d'urgence

TRANSPORTATION - INFOTRAC 1-352-323-3500 (International)
1-800-535-5053 (North America)

MEDICAL- 1-651-632-8956 (International) 1-800-303-0441 (North America)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aspect solution blanc opaque

État physique Liquide

Odeur parfum de polymère sucré Sans parfum ajouté

Classification

Toxicité pour la reproduction

Catégorie 1B

Éléments d'étiquetage

Mot indicateur

Danger

Mentions de danger

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus



Conseils de prudence - Prévention

Se procurer les instructions avant l'utilisation

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clef

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/réceptacle dans une usine d'élimination des déchets approuvée

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
Dibutyl phthalate	84-74-2	0.57	-	-

4. PREMIERS SOINS

Premiers soins

Conseils généraux

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins quinze minutes. Appeler un médecin si l'irritation persiste.

Contact avec la peau

Laver à l'eau et au savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appelez un médecin en cas de malaise.

Ingestion

Boire 2-3 grands verres d'eau. NE PAS faire vomir. Appeler un médecin. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Symptômes et effets les plus importants

Symptômes Contact avec les yeux peut causer des rougeurs ou sensation de brûlure. May cause redness of skin or a warming sensation.

Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note aux médecins Traiter en fonction des symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction inappropriés AVERTISSEMENT : L'utilisation d'une pulvérisation d'eau pour combattre un feu peut se révéler inefficace.

Dangers particuliers associés au produit chimique Les produits de combustion peuvent être toxiques.

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité aux chocs Aucun.

Sensibilité aux décharges électrostatiques Aucun.

Équipement de protection particulier pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Empêcher la pénétration dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et / ou des eaux souterraines. Voir la section 12, Informations écologiques. Voir la section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

Méthodes de nettoyage Ramasser avec une vadrouille, un aspirateur sec / sec, ou un matériau absorbant. Rincer la zone avec de l'eau claire et laisser sécher le sol avant d'autoriser la circulation.

Prévention des dangers secondaires Bien nettoyer les zones et les objets contaminés en respectant les règlements sur l'environnement.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils sur la manutention sécuritaire Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Se procurer les instructions avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions d'entreposage Conserver le récipient hermétiquement fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Craint le gel. Entreposer à la température ambiante. Ne pas stocker au-dessus de 110°F. Garder sous clé.

Matières incompatibles Acides Alcalins forts sels de métaux lourds

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle**Limites d'exposition**

Nom chimique	Canada - Alberta - Occupational Exposure Limits - Ceilings	Canada - British Columbia - Occupational Exposure Limits - Ceilings	TWA - Ontario	Québec
Dibutyl phthalate 84-74-2	TWA: 5 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³ Adverse reproductive effect	TWA: 5 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie Douches
Douches oculaires
Systèmes de ventilation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Risque de contact: Porter des lunettes de sécurité approuvées.

Protection de la peau et du corps Gants en caoutchouc. Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées.

Considérations générales sur l'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide
Aspect solution blanc opaque
Couleur blanc opaque
Odeur parfum de polymère sucré Sans parfum ajouté
Seuil de perception de l'odeur Aucun renseignement disponible

Propriété **Valeurs** **Remarques • Méthode**
pH 7.4-7.8 (conc. and use dilution)
Point de fusion/point de congélation Non déterminé

Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	100 °C / 212 °F	
Point d'éclair	Aucun	Méthode Tag en vase fermé
Taux d'évaporation	1.0	(Eau = 1)
Inflammabilité (solide, gaz)	Liquide - Sans objet	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limites d'inflammabilité supérieure	N'est pas applicable	
Limite inférieure d'inflammabilité	N'est pas applicable	
Pression de vapeur	Non déterminé	
Densité de vapeur	Non déterminé	
Densité relative	1.03	
Solubilité dans l'eau	Miscible dans l'eau	
Solubilité dans d'autres solvants	Non déterminé	
Coefficient de répartition	Non déterminé	
Température d'auto-inflammation	Non déterminé	
Température de décomposition	Non déterminé	
Viscosité cinématique	Non déterminé	
Viscosité dynamique	Non déterminé	
Propriétés explosives	Aucun renseignement disponible.	
Propriétés comburantes	Aucun renseignement disponible.	

Autres informations

Point de ramollissement	Aucun renseignement disponible
Masse moléculaire	Aucun renseignement disponible
Teneur en COV (%)	Aucun renseignement disponible
Densité	Aucun renseignement disponible
Masse volumique apparente	Aucun renseignement disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Pas réactif dans des conditions normales.
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Polymérisation dangereuse	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Ne pas sécher le produit. Tenir hors de portée des enfants.
Matières incompatibles	Acides. Alcalins forts. sels de métaux lourds.
Produits de décomposition dangereux	Oxydes de carbone.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Renseignements sur le produit	Les informations ci-dessous est pour le contact répété et prolongé dans un milieu professionnel. Il ne concerne pas l'utilisation normale du produit
Contact avec les yeux	Éviter le contact avec les yeux.
Contact avec la peau	Éviter tout contact avec la peau.
Inhalation	Éviter de respirer les vapeurs ou la bruine.
Ingestion	Ne pas ingérer.

Informations sur les effets toxicologiques

Symptômes S'il vous plaît voir la section 4 de la présente FDS pour les symptômes.

Mesures numériques de la toxicité

Non déterminé

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë inconnue Aucun renseignement disponible

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Dibutyl phthalate 84-74-2	= 7499 mg/kg (Rat)	> 20000 mg/kg (Rabbit)	> 15.68 mg/L (Rat) 4 h

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Cancérogénicité Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité pour la reproduction Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Toxicité pour les microorganismes	Crustacés
Dibutyl phthalate 84-74-2	1.2: 72 h <i>Desmodesmus subspicatus</i> mg/L EC50 0.4: 96 h <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> mg/L EC50 static	0.71 - 1.2: 96 h <i>Pimephales promelas</i> mg/L LC50 flow-through 1.38 - 1.74: 96 h <i>Lepomis macrochirus</i> mg/L LC50 flow-through 0.31 - 5.45: 96 h <i>Pimephales promelas</i> mg/L LC50 static 1.24: 96 h <i>Oncorhynchus mykiss</i> mg/L LC50 flow-through 0.42 - 1.28: 96 h <i>Lepomis macrochirus</i> mg/L LC50 static 1.24 - 5.3: 96 h <i>Oncorhynchus mykiss</i> mg/L LC50 static	EC50 = 10.9 mg/L 30 min EC50 = 10.9 mg/L 5 min EC50 = 11.1 mg/L 15 min EC50 = 2.2 mg/L 24 h	3.4: 48 h <i>Daphnia magna</i> mg/L EC50 2.99: 48 h <i>Daphnia magna</i> mg/L EC50 Static

Persistance/Dégradabilité Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation Aucun renseignement disponible.

Mobilité

Nom chimique	Coefficient de répartition
--------------	----------------------------

Dibutyl phthalate 84-74-2	5.38
------------------------------	------

Autres effets nocifs Aucun renseignement disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément à la réglementation locale. Éliminer les déchets conformément à la réglementation environnementale.

Emballage contaminé Ne pas réutiliser les contenants vides.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT Non réglementé

TMD Non réglementé

IATA Non réglementé

IMDG Non réglementé

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Règlements internationaux

Substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO) Non applicable

Polluants organiques persistants Non applicable

Exigences en matière de notification d'exportation Non applicable

Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA	LIS/LES	EINECS/ELI NCS	ENCS	IECSC	KECL	PICCS	AICS
Dibutyl phthalate	X	X	X	Present	X	Present	X	X

Légende :

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION

<u>NFPA</u>	Risques pour la santé 1	Inflammabilité 0	Instabilité 0	Dangers particuliers Non déterminé
<u>HMIS</u>	Risques pour la santé Not determined	Inflammabilité Non déterminé	Dangers physiques Non déterminé	Protection individuelle Non déterminé

Légende Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée dans le temps)
STEL	STEL (Limite d'exposition de courte durée)
Plafond	Valeur limite maximale
*	Désignation de la peau
Date d'émission :	27-déc.-2011

Date de révision : 23-mars-2017

Note de révision: Aucun renseignement disponible.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique